

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA LOCATION DE VELO

D'une part,

L'ASSOCIATION DETOURS, représenté par _____, en qualité de
_____ dénommé ci-après « **l'association** »,

Et,

D'autre part,

La communauté de communes Ambert Livradois Forez, représentée par Monsieur Daniel Forestier, Président, habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil communautaire, en date du 21 juillet 2020, dénommé ci-après par « **CC ALF** »,

PREAMBULE

Depuis mai 2023, la CC ALF expérimente un service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique (VAE). L'objectif de ce service expérimental est de permettre aux habitants du territoire de tester un VAE classique ou cargo pour leurs déplacements du quotidien à prix attractif.

Aux vues des demandes reçues, la CC ALF souhaite diminuer le délai d'attente pour accéder au service en proposant davantage de vélos à la location.

L'association DETOURS, présente sur le territoire, possède une flotte de VAE classique et cargo qu'elle met à disposition de son public cible.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre la CC ALF et l'association dans le cadre du service de location longue durée de VAE.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE LA CC ALF

La CC ALF autorise l'association dans le cadre de la présente convention à louer ses vélos aux habitants du territoire selon les conditions du service expérimental fixées par la CC ALF.

La CC ALF s'engage à mettre en contact l'utilisateur et l'association, après que celui-ci ait réalisé un atelier de sensibilisation, pour bénéficier de la location.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à mettre à disposition 3 VAE classiques et 2 VAE cargos triporteurs pour la location longue durée de VAE aux habitants du territoire de la CC ALF. Cette mise à disposition est établie selon les conditions du service expérimental fixées par la CC ALF.

Avant toute location, l'usager s'engage à réaliser un atelier de sensibilisation organisé par la CC ALF. Cet atelier est gratuit et obligatoire pour accéder au service de location.

L'association proposera les mêmes offres de location que la CC ALF :

	VAE classique	VAE cargo triporteur
1 mois	40 €	40 €
3 mois	100 €	

Chaque vélo mis à disposition par l'association sera fourni avec un casque et un antivol.

L'association restera l'unique gestionnaire de sa flotte de vélos. Par conséquent, elle s'engage à :

- Proposer un service de livraison à l'usager pour la remise du matériel ;
- Assurer la maintenance et le stockage entre chaque période de location effectuée ;
- Souscrire une assurance pour l'ensemble du matériel mis en location.

Les recettes générées par les locations gérées par l'association lui reviendront entièrement.

ARTICLE 4 : PERIODE

La présente convention est établie pour une durée d'une année à compter de la date de signature par l'ensemble des parties. L'engagement prendra ainsi fin à la date anniversaire de la convention.

Fait à AMBERT, le, en deux exemplaires originaux,

Pour La Communauté de Communes
AMBERT LIVRADOIS FOREZ
Mr Le Président,

Pour l'association DETOURS,

.....

Daniel FORESTIER

.....